

Nations



Unies

Avis de vacance pour une position soumise à un détachement officiel de la part des autorités gouvernementales des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies

Intitulé du poste et rang :	Adjoint au Chef de la Composante Police, D1/P5
Organisation :	Opération de maintien de la paix des Nations Unies ou Mission Politique Spéciale
Lieu d'affectation :	Reserve des cadres supérieurs de la police
Superviseur :	Chef de la Composante Police
Durée du contrat :	12 mois (renouvelable)
Date limite de dépôt de candidature :	30 juillet 2021

Valeurs Fondamentales des Nations Unies : Intégrité, Professionnalisme et Respect de la Diversité

RESPONSABILITES :

A travers la délégation d'autorité, l'Adjoint au Chef de la Composante Police assistera le Chef de la Composante Police sur les questions stratégiques, opérationnelles et administratives liées à la mise en œuvre du mandat de la Mission par la Composante Police des Nations Unies et à la gestion du personnel de la police des Nations Unies. Sous la direction et les conseils du Chef de la Composante Police, il/elle soutiendra l'Etat hôte dans la réalisation de services de police nationaux réactifs, représentatifs et responsables qui entreprennent des services de police fondés sur des données probantes et adaptés au genre et à l'environnement afin de protéger et d'habiliter leurs communautés conformément aux normes internationales en matière de droits de humains et d'aide humanitaire. Le titulaire du poste sera responsable entre autres de l'exécution des tâches suivantes (*Ces tâches sont génériques et toutes ne sont pas systématiquement exécutées par tous les Adjoints au Chef de la Composante Police*) :

- Conseiller le Chef de la Composante Police des Nations Unies et les autres dirigeants de la mission des Nations Unies sur les questions liées à la mise en œuvre du mandat de la Composante Police et fournir des rapports réguliers sur les questions clés et la mise en œuvre du programme de travail ;
- Assister le Chef de la Composante Police des Nations Unies dans sa mission de soutien consultatif stratégique et d'aide aux dirigeants de la police nationale de l'État hôte visant à l'élaboration de plans et de programmes à court, moyen et long terme dans le cadre de la réforme et de la restructuration de la police nationale, ainsi que du renforcement de leurs capacités ;
- Sous la direction du Chef de la Composante Police, fournir un soutien consultatif aux dirigeants de la police de l'État hôte visant à intégrer le changement organisationnel et les initiatives de réforme stratégique dans tous les domaines clés de l'organisation policière, y compris ceux de la lutte contre la criminalité, l'opérationnel, l'administration, les normes professionnelles, légales, la planification et le développement, la formation, l'infrastructure et les exigences logistiques techniques;
- Assister le Chef de la Composante Police des Nations Unies dans la gestion, le contrôle et la direction de la composante Police des Nations Unies, ainsi que dans l'attribution des tâches spécifiques aux agents de police des Nations Unies déployés dans la mission ;
- Fournir un soutien au Chef de la Composante Police des Nations Unies dans la gestion générale du bien-être des ressources humaines, matérielles et financières et dans l'administration générale du

personnel, des questions de politique et des procédures relatives au siège et aux bureaux extérieurs de la composante de la police des Nations Unies ;

- Superviser et coordonner toutes les activités opérationnelles de la police des Nations Unies dans le cadre du mandat de la Mission, en incluant les agents de police individuels et les unités de police constituées (le cas échéant).
- Assurer la préparation en temps opportun, des rapports d'étape mensuels, semestriels et annuels du volet policier et le suivi des recommandations ;
- Assurer un contrôle direct de toutes les unités subordonnées au sein de l'infrastructure de la composante de la police des Nations Unies, conformément aux instructions du Chef de la Composante Police ;
- Contribuer à l'élaboration et au suivi de l'exécution du Plan de mise en œuvre de la mission, des CONOPS, des SOPs, des lignes directrices et des politiques de la police des Nations Unies et veiller à ce que les activités de la police des Nations Unies soient orientées vers la réalisation de l'objectif global de la mission ;
- Assister le Chef de la Composante Police dans la coordination et le développement de relations de confiance et performantes avec des partenaires clés, y compris des membres de l'UNCT, de la communauté internationale, de la communauté des donateurs et de la société civile, afin de parvenir à un consensus et de renforcer les efforts sur la réforme et le développement de la police de l'État hôte et d'autres organismes d'application de la loi et de sécurité, comme le requiert le mandat de la mission;
- Assurer une liaison étroite avec la Composante Militaire des Nations Unies, les responsables de la Mission DSS et les organismes nationaux de l'État-hôte concernés pour tout ce qui relève de la sûreté et de la sécurité de toute la police des Nations Unies déployée dans la zone de mission ; superviser l'élaboration des plans d'évacuation pour le personnel de la police des Nations Unies et assurer des exercices réguliers à cet égard ;
- Effectuer des visites régulières des équipes sur le terrain afin de s'assurer du bon fonctionnement professionnel du personnel de la police des Nations Unies et évaluer/contrôler les progrès, le bien-être et les préoccupations du personnel de la police des Nations Unies sur le terrain ;
- Agir en tant que Chef de la Composante Police de l'ONU par intérim en son absence ;
- Exécuter toutes autres fonctions telles qu'assignées par le Chef de la Composante Police pour accomplir le mandat de la mission.

COMPETENCES:

Professionalisme: Tire fierté de son travail et de ses réalisations ; fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; agit pour des motifs professionnels plutôt que personnels ; persévère face aux obstacles et aux difficultés ; garde son calme dans les situations de crise; prend la responsabilité d'intégrer les perspectives du genre et d'assurer la participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines de travail. Forte capacité de négociation et de résolution de conflits. Expertise exceptionnelle dans le domaine technique du travail en général et dans les domaines spécifiques supervisés en particulier ; solides compétences organisationnelles ; expérience dans la gestion et l'administration : capacité de réviser et modifier le travail d'autrui.

Aptitude à planifier et à organiser : Définit clairement des buts compatibles avec les stratégies convenues ; hiérarchise les activités et tâches prioritaires ; modifie les priorités en fonction des besoins ; prévoit suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche à bien ; tient compte des risques et des imprévus dans la planification ; suit l'exécution des plans et les modifie s'il y a lieu ; tire le meilleur parti du temps dont il dispose.

Souci du client: Considère tous ceux auxquels est assurée la prestation de services comme des « clients » et cherche à voir les choses de leur point de vue ; établit et maintient des partenariats productifs avec les clients en gagnant leur confiance et leur respect ; discerne les besoins des clients et trouve les moyens d'y répondre ;

suit l'évolution de la situation des clients, sur les plans tant intérieur qu'extérieur, afin de pouvoir anticiper les problèmes ; tient les clients informés de l'avancement des projets ; respecte les délais pour la livraison des produits ou la prestation des services.

Qualités de chef : Sert de modèle à son entourage ; renforce chez les autres la capacité de traduire une perspective en résultats; s'emploie avec dynamisme à mettre au point les stratégies opérationnelles requises ; établit et entretient des relations très diverses afin de comprendre les besoins et de s'assurer des appuis ; prévoit les conflits et s'efforce de les résoudre en proposant des solutions mutuellement acceptables ; s'investit pour le changement et le progrès; n'accepte pas le statu quo; possède le courage de prendre des positions impopulaires.

Vision stratégique : Discerne les enjeux, les opportunités et les risques stratégiques ; établit clairement les liens existants entre la stratégie de l'Organisation et les objectifs des unités de terrain ; définit et communique une orientation organisationnelle générale et convaincante, qui incite les autres à poursuivre dans la même direction ; inspire de l'enthousiasme au sujet des possibilités futures.

QUALIFICATIONS:

Formation : Diplôme universitaire du second cycle (Master ou équivalent) en droit, gestion policière, application de la loi, études de sécurité, justice pénale, administration publique, gestion des ressources humaines, gestion du changement, ou dans un domaine connexe.

Un diplôme universitaire de premier cycle combiné à une expérience pertinente peut être accepté en lieu et place du diplôme universitaire du second cycle. Une formation avancée pour le commandement / les cadres supérieurs est hautement souhaitable. L'obtention d'un diplôme d'une académie de police certifiée ou d'un autre établissement de formation en application de la loi reconnu à l'échelle nationale ou internationale est également requis.

Expérience professionnelle : Un minimum de 15 ans (10 ans pour un P5) de service actif / d'expérience progressive dans la police de terrain et au niveau du siège de la police nationale, dont 10 ans (7 ans pour un P5) d'expérience policière active à un niveau de prise décision élevé avec une expérience approfondie de planification stratégique et de gestion dans des domaines tels que les opérations de police, la gestion de la criminalité et l'administration de la police. Une expérience pratique de commandement dans la direction d'unités de police de niveau régional ou étatique est requise. Une expérience policière en gestion des ressources humaines et financières, la formation et le développement de la police, la gestion du changement, de la réforme et de la restructuration est hautement souhaitable. Une expérience antérieure au sein des Nations Unies ou une expérience internationale est un avantage.

Grade* :

- Le grade requis pour un D-1 est Commissaire Divisionnaire, Contrôleur Général, Chef de Police adjoint, équivalent au grade militaire de General de Brigade ou tout grade équivalent ou supérieur.
- Le grade requis pour un P-5 est Commissaire Principal de Police, Colonel ou tout grade équivalent ou supérieur.

Langues : En fonction de l'opération de maintien de la paix du déploiement, la maîtrise de l'anglais (dans les missions anglophones), la français et l'anglais (dans les missions francophones), oral et écrit est requise. Certaines missions peuvent exiger la maîtrise d'une langue supplémentaire. La connaissance d'une autre langue officielle des Nations Unies est un avantage.

Etant donné que la maîtrise de l'anglais (écrite et orale) est requise pour les missions anglophones et Français, l'évaluation pour la réserve des cadres supérieurs de la police sera effectuée en anglais. La connaissance d'une autre langue officielle des Nations Unies est un avantage.

A compétence égale, la préférence sera donnée au candidat féminin

Date de publication : 12 mai 2021

* Le grade dans le formulaire de candidature doit être décrit dans la langue originale du candidat sans traduction ni équivalant aux rangs militaires. Les États membres sont priés de certifier le rang de chaque candidat qu'ils nomment et de s'assurer que, seules les demandes répondant à toutes les exigences décrites dans la description d'emplois, sont soumises.

En accord avec la Politique de Vérification des Antécédents des candidats en matière de respect des droits de l'homme dans le cadre du recrutement du personnel des organismes des Nations Unies toute la personne désirant servir au sein des Nations Unies est tenue de produire une « auto-attestation » par laquelle elle certifie qu'elle n'a commis aucune infraction sérieuse et n'a été impliquée dans aucune violation des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. La formulation exacte de l'auto-attestation est définie dans paragraphe 5.2 de la politique ci-dessus mentionnée. La décision finale de sélection d'un candidat désirant servir au sein des Nations Unies est tributaire de la vérification des antécédents en matière de droits de l'homme.